

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [ariane-berube2-cssphares-gouv-qc-ca](https://www.cadre21.org/membres/f6c8fe19a93494bd130b799b)
<https://www.cadre21.org/membres/f6c8fe19a93494bd130b799b>

Date d'obtention : 2025-08-28 14:22:39

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

S'adresse aux élèves du secondaire. Questionnaire clé en main. Le suivre, le remplir lors de la rencontre avec les élèves impliqués et le remettre au policier scolaire. Si les parents sont inquiets, les référer au service de police. Ne pas regarder le contenu du téléphone. Confisquer le téléphone s'il a du contenu explicite.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Clarifier le mandat du service de police vs les intervenants du milieu scolaire. Baliser les interventions à réaliser auprès des élèves.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

En aucun cas regarder le contenu du téléphone des élèves. Valider s'il s'agit d'un acte malveillant. Si c'est le cas, confisquer le téléphone de l'élève investigateur et aviser le policier scolaire.